

Réinitialiser le mot de passe Vous disposez d'un code d'activation Ministère

Au moment de vous authentifier sur une téléprocédure du Ministère, si vous avez oublié votre mot de passe, votre compte se bloque au-delà de 10 essais infructueux.

Voici comment le débloquer et obtenir un nouveau mot de passe si vous disposez d'un code d'activation Ministère.

• Vous disposez d'un code d'activation Ministère

Une fois connecté au service d'inscription :

Mes informations

Vous avez oublié votre mot de passe ou bloqué votre compte. Pour vous permettre d'accéder de nouveau à nos services, nous vous remercions de renseigner l'ensemble des informations suivantes:

*SIRET ou NUMAGRIN :

*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

*Prénom :

*Code Postal :

 [Changer d'image](#)

*Saisir les chiffres de l'image :

[Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

Informations :

- Vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, mais vous ne connaissez plus votre SIRET ?
Vous pouvez le retrouver sur le site manageo.fr.
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE d'entreprise de la Chambre d'Agriculture de votre département.
- Vous disposez d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère mais vous ne le connaissez plus ?
Contacter : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

[Quitter](#) [Étape précédente](#) [Étape suivante](#)

1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte ». Indiquez le SIRET ou NUMAGRIN et remplissez les autres champs et le filtre anti-spam. Cliquez sur « Étape suivante ».

2 Le système détecte automatiquement que vous avez reçu un code d'activation du Ministère, il vous prévient donc de vous munir de ce code pour réinitialiser votre mot de passe. Cliquez sur « Étape suivante ».

3 Choisissez « Je dispose du code » et saisissez le code.

Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera bloqué. Pour débloquer votre compte, consultez [Vous avez bloqué votre compte à cause d'un trop grand nombre de saisie de code d'activation](#).

4 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► **Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAAF avec comme identifiant votre SIRET ou NUMAGRIN et le mot de passe personnel que vous venez de créer.**

